

# Un ANI qui veut du mal !

## Collectif National Crédit Agricole

### Un ANI qui vous veut du mal !

01 avril 2013



#### L'ANI, mais de quoi s'agit-il exactement ?

C'est l'Accord National Interprofessionnel, signé le 11 janvier dernier par 3 Organisations Syndicales Nationales Salariales (CFDT-CFTC- CGC) et le MEDEF.

Cet accord est actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale pour être retranscrit dans la loi, transformé en loi il pourra s'appliquer ensuite dans toutes les entreprises.

#### L'ANI, pour quoi faire ?

Permettre **compétitivité tout en sécurisant les emplois** dans les Entreprises confrontées à des difficultés, vous diront-ils :

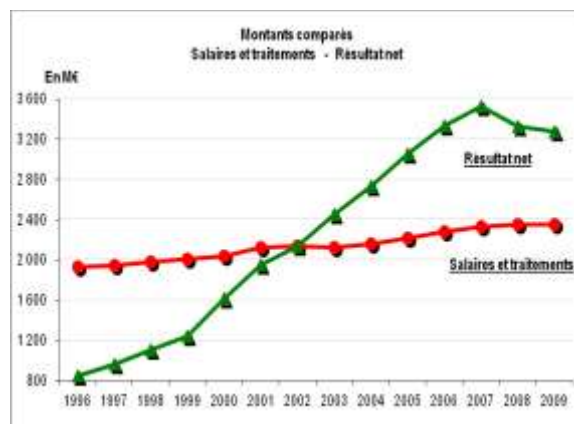
- **Compétitivité** : c'est produire moins cher, c'est l'autre terme utilisé pour dire que les salariés ne travaillent pas assez et coutent trop cher en France.
- **Sécuriser les emplois** : c'est lever les contraintes qui ne permettent pas à l'employeur d'adapter l'emploi au contexte économique de l'entreprise, c'est abolir les garanties légales amenées par le code du travail et les protections collectives.

#### A propos de compétitivité ...

Avant on nous parlait de rentabilité et productivité des entreprises et au Crédit Agricole d'amélioration du coefficient d'exploitation mesuré par la baisse du rapport Charges/PNB (produit net bancaire).

**50% aujourd'hui contre 70% il y a encore 15 ans** dans une banque coopérative mutuelle, cette baisse s'explique en partie par une forte augmentation de l'activité et une baisse continue du nombre d'emplois. On ne peut pas dire comparativement aux autres établissements bancaires que le CA n'a pas amélioré sa productivité, autrement nommée compétitivité !

Voilà d'ailleurs 10 ans déjà que les résultats des CR dépassent largement la masse salariale (rémunération des salariés). *En contrepartie la dégradation des conditions de travail et de vie avec la banalisation de la souffrance au travail (stress, dépression, suicide parfois) ne cesse d'augmenter.*



#### Néanmoins beaucoup n'étant jamais assez pour des actionnaires !

Alors au prétexte **mensonger, dissimulé et malhonnête** d'améliorer le service à la clientèle et les conditions de travail, le Crédit Agricole a choisi de mettre en place un Système d'Information Unique pour continuer à améliorer encore son coefficient d'exploitation.

Dès lors que le contexte économique n'est pas présenté comme favorable à l'augmentation du PNB, il s'agit donc de réduire encore davantage la masse salariale.

# Un ANI qui veut du mal !

## Collectif National Crédit Agricole

Mobilisons-nous contre l'ANI pour d'abord sauver nos emplois,  
pour montrer que nous avons collectivement le pouvoir de dire NON !

Cessez d'avoir peur en espérant passer entre les gouttes,  
Cessez de souffrir seul en silence,

Rejoignez un ami qui ne vous veut que du bien, La CGT  
Parce que l'ANI nous fera du mal si nous ne l'arrêtons pas !



### NICE ou le SI Unique, c'est :

- En premier lieu, **des coopérations** : tout comme il était inutile de faire 5 fois « la même chose » sur 5 SI différents, il sera peu rationnel d'avoir 39 services pour rendre le même service autour des mêmes produits.
- En second lieu, **l'autonomie des clients** : assistés et formés un temps par vous, l'autonomie et l'extrême proximité de la banque en ligne pousseront le client à se passer de nos services.

### Et que ferons nous après ?

L'ANI pourrait permettre de voler au secours de l'Entreprise avec **l'Accord de maintien dans l'emploi** :

- Confrontée à des difficultés économiques (et les résultats du groupe justifieront la chose indépendamment de ceux des Caisses régionales encore bons pour l'instant), l'employeur pourrait négocier un accord d'Entreprise dit de « maintien dans l'emploi ».
- Concrètement il s'agirait de **consentir à des efforts** en acceptant des destructions d'acquis sociaux (abandon de primes, de RTT et autres avantages acquis), des baisses de salaire, des délocalisations d'activité et rien n'est prévu pour revenir ensuite sur les efforts consentis.
- En contrepartie, le patronat s'engagerait à ne pas licencier pour motif économique durant la période couverte par l'accord (maximum de 2 ans) sans aucune garantie au-delà.
- Chaque salarié se verrait alors proposer **un avenant à son contrat de travail** et s'il refusait de signer, le patron pourrait déroger au code du travail en le **licenciant immédiatement** sans que le salarié ne puisse contester le motif économique de son licenciement qui échappera au contrôle d'un juge puisque le motif serait présumé attesté par l'accord.

### Alors l'ANI au Crédit Agricole

C'est l'outil dont les dirigeants de CASA rêvent pour pouvoir enfin satisfaire les actionnaires qui, malgré l'autonomie légitime et statutaire de nos Caisses régionales majoritaires, imposent, avec la complicité des Conseils d'Administration, la politique de réduction continue des coûts que nous vivons.

Nos dirigeants disposeront, si rien n'est fait, de tous les ingrédients :

- NICE : pour assumer le travail que jusqu'ici vous aviez très bien fait,
- Une situation économique dégradée : baisse assurée du PNB, risques aggravés liés à la situation générale, baisse fabriquée ou pas des résultats
- pour compléter la recette, il leur resterait seulement à trouver des Organisations Syndicales locales, des élus locaux (s'ils ne se sont pas laissés voler toutes leurs prérogatives par des Nationaux par extension de l'expertise Niçoise) pour compatir et signer un accord d'Entreprise permettant d'appliquer les règles punitives de l'ANI.

**Alors, choisissez votre avenir, votre destin, celui de vos enfants,  
peut-être même celui de vos parents,  
en rejoignant le 9 avril les manifestations organisées partout en France  
contre le projet de retranscription dans la loi de l'ANI.**



Collectif national des Syndicats CGT - Bureau 313 - Bourse du Travail - 3, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS

Tél. : 01 44 84 50 89 - Fax : 01 42 40 89 60 - E-mail : [unecca.cgt@orange.fr](mailto:unecca.cgt@orange.fr) - Site Internet : [www.cgtca.net](http://www.cgtca.net)